
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
9 août 2017
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller Dany Tremblay, siège #3
Madame la conseillère Gisèle Simard, siège #4
Madame la conseillère Johanne Cameron, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2017*
- 1.4. *Assurance /modifications valeurs et autres*
- 1.5. *Renouvellement entente préventionniste*
- 1.6. *Renouvellement entente Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu*
- 1.7. *Support technique informatique*
- 1.8. *Acquisition banque heures Infotech*
- 1.9. *Congrès FQM*
- 1.10. *Formation inter-municipale*
- 1.11. *Élection 2017, Budget*
- 1.12. *Acquisition de nouveaux équipements informatiques*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Octroi du contrat de peinture pour l'hôtel de ville*
- 3.2. *Octroi du contrat isolation sous-sol de l'hôtel de ville*
- 3.3. *Offre de service Tétratech*

4. URBANISME ET AGRICOLE

- 4.1. *Dérogation 2017-03 : 3407, 4^e Rang-Nord*
- 4.2. *Demande P.I.I.A. 2017-01 : 174, Rang du Coteau,*
- 4.3. *Demande P.I.I.A. 2017-02: 3377, 4^e Rang-Nord*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. Collecte de branches
- 6.2. Récupération plastique agricole

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Acquisition d'équipements de sécurité incendie
- 7.2. Demande au MTQ / agrandissement de la zone scolaire
- 7.3. Acquisition panneaux identification zone scolaire

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. Présentation du projet de règlement 277-17-005 relatif à la circulation
- 8.2. Avis de motion du règlement 277-17-005 relatif à la circulation
- 8.3. Présentation du projet de règlement 277-17-006
- 8.4. Avis de motion du règlement 277-17-006

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.

2017-08-090

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2017-08-091

1.3. Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du mois de juillet 2017.

Adoptée

2017-08-092

1.4. Assurance /modifications valeurs et autres

ATTENDU QUE le conseil a tenu une rencontre avec notre assureur, et ce, afin de valider les protections inscrites à la police d'assurance municipale;

ATTENDU QUE le mois dernier, les élus ont ajouté des protections;

ATTENDU QUE l'assureur avait recommandé de revoir les valeurs assurées pour les biens par immeuble;

ATTENDU QUE l'évaluation des biens de chaque immeuble a été effectuée et qu'il y a lieu de modifier certaines valeurs;

ATTENDU QUE lors de la rencontre, les élus avaient demandé des précisions concernant la protection C-21;

ATTENDU QUE l'assureur nous a précisé que cette clause couvre les élus, maire, pompiers, cadres et dirigeants;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE TRANSMETTRE à l'assureur les modifications demandées concernant la valeur des biens par immeuble telles qu'inscrites sur le tableau joint à la présente résolution.

DE DEMANDER à l'assureur d'ajouter la clause C-21 à notre police d'assurance.

Adoptée

2017-08-093

1.5. Renouvellement entente préventionniste

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a conclu une entente avec les municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste pour l'embauche d'un préventionniste régional;

ATTENDU QUE les services d'un préventionniste régional sont nécessaires pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est satisfaite de la nouvelle entente proposée, laquelle ne représente pas de modifications majeures;

ATTENDU QUE la nouvelle entente est d'une durée de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne et Nancy Fortier, directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

2017-08-094

1.6. Renouvellement entente Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE lors de sa fondation, le SAVR a complété plus de 800 000 \$ en investissement afin de mettre en place tous les équipements et les locaux requis pour ses opérations;

ATTENDU QUE ce montant a été financé à 100 % avec deux emprunts, un d'Investissement Québec, d'une somme de 143 000 \$ et le 2^e, de la Banque Royale de 595 000 \$;

ATTENDU QUE l'amortissement de ces prêts est sur une période de 5 ans, ce qui correspond à la durée des ententes de service avec les municipalités recourant aux services du SAVR;

ATTENDU QU'en raison de cette durée d'amortissement, le SAVR doit effectuer annuellement des versements de 157 148 \$, payés à même la cotisation annuelle de 2017 de 4,15 \$ par citoyen, par la municipalité;

ATTENDU QUE le fait de payer aussi rapidement cet investissement met beaucoup de pression sur les liquidités de l'organisme et pourrait entraîner une hausse du taux de la cotisation annuelle;

ATTENDU QUE le SAVR a renégocié le financement avec son prêteur principal, la Banque Royale, afin de diminuer la pression sur ses liquidités;

ATTENDU QUE la Banque Royale a consenti à refinancer le solde du prêt du SAVR sur une nouvelle période de 5 ans, ce qui permettrait de réduire les paiements de capital de 59 500 \$ annuellement;

ATTENDU QU'afin d'assurer sa pérennité, le SAVR sollicite la collaboration des municipalités clientes dans le but de d'autoriser la fin de la présente entente et la conclusion d'une nouvelle entente de la même durée que le nouveau prêt.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte la fin de la présente entente de service et autorise la signature d'une nouvelle entente avec le SAVR comprenant les mêmes droits et obligations, pour le service associé au contrôle animalier sur son territoire pour la période du mois d'avril 2017 à mars 2022.

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne, et la directrice générale, Nancy Fortier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, la nouvelle entente.

DE faire part à la SAVR de notre désir de revoir la gouvernance et le fonctionnement de la SAVR.

Adoptée

2017-08-095

1.7. Support technique informatique

ATTENDU QUE la municipalité n'a plus de service de support technique en informatique depuis plus d'un an;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de support sporadique pour régulariser certaines problématiques;

ATTENDU QUE l'entreprise Info-Tech 2 offre un support informatique de dépannage;

ATTENDU QU'il est possible de payer à la carte ou d'acquérir une banque d'heures;

ATTENDU QU'en acquérant une banque d'heures, nous bénéficions d'une priorité et en cas de déplacement à nos bureaux, aucuns frais ne sera facturé;

ATTENDU les besoins à venir à court terme;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat d'une banque de 20 heures au coût de 1 700 \$ auprès de l'entreprise INFO-TECH 2.

Adoptée

2017-08-096

1.8. Acquisition banques heures Infotech

ATTENDU QUE l'entreprise Infotech délivre le support technique pour le logiciel comptable municipal nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité;

ATTENDU QUE celui-ci est délivré via une banque d'heures;

ATTENDU QUE la banque d'heures est épuisée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat d'une banque de 10 heures au coût de 1 050 \$ auprès de l'entreprise Infotech.

Adoptée

2017-08-097

1.9. Congrès FQM

ATTENDU la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui aura lieu en septembre;

ATTENDU QUE lors de ce congrès, plusieurs ateliers de formation sont dispensés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne à participer à ce congrès

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité assumera les frais d'inscriptions et de déplacements reliés à sa participation.

Adoptée

2017-08-098

1.10. Formation inter-municipale

ATTENDU QU'annuellement la municipalité tient une après-midi de formation avec les municipalités voisines;

ATTENDU QUE cette après-midi de formation permet non seulement d'outiller les employés municipaux mais implique des échanges entre ceux-ci;

ATTENDU QUE les directions générales sont à élaborer la programmation de cette après-midi qui aura fort probablement comme sujet : la maximisation de nos services;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la participation de l'ensemble des employés de Saint-Charles-sur-Richelieu à cette après-midi de formation;

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal pour cette formation;

Adoptée

2017-08-099

1.11. Élection 2017, Budget

ATTENDU QUE nous sommes en année électorale;

ATTENDU QUE la présidente d'élection a déposé, auprès des membres du conseil, un budget pour la tenue de cette activité démocratique;

ATTENDU QUE le budget s'élève à 15 000 \$, incluant la rémunération du personnel électoral et le matériel;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de 15 000 \$, tel que joint à la présente résolution.

D'ADOPTER les salaires prévus tels que joints à la présente résolution.

Adoptée

2017-08-100

1.12. Acquisition de nouveaux équipements informatiques

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré à un conseil sans papier;

ATTENDU QUE cette façon de faire permet de sauver du temps et de diminuer notre empreinte écologique;

ATTENDU QUE lors de l'implantation du conseil sans papier, il était prévu que lors de chaque année électorale, de procéder à l'acquisition de nouveaux équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER un montant de 7 500 \$ tel que prévu au budget pour le renouvellement du matériel informatique nécessaire au fonctionnement du conseil sans papier.

Adoptée

2. FINANCES

2017-08-101

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 9 août 2017, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 159 398,24 \$

Les salaires versés du mois de juillet 2017 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 473,60 \$.

Les salaires versés en juillet pour la rémunération des pompiers au montant de 5 623,30 \$

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2017-08-102

3.1. Octroi du contrat de peinture pour l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention du Programme PIC-150, comprenant la réfection de la fondation, la peinture et l'isolation du sous-sol;

ATTENDU QUE suite à la réfection des fondations de l'hôtel de ville, il y a lieu de procéder à la réparation des fissures et de rafraîchir la peinture;

ATTENDU QUE des demandes de soumission ont été effectuées auprès de 4 fournisseurs;

ATTENDU QUE les coûts soumissionnés incluant les taxes sont les suivant :

MS TJ peinture	24 432,19 \$
Les entreprises Jean Pomerleau enr.	41 850,90 \$
Mon peintre.ca	22 126,94 \$
Innotech	27 019,13 \$

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de peinture à l'entreprise Mon peintre.ca pour un montant de 22 126,94 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2017-08-103

3.2. Octroi du contrat isolation sous-sol de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention du Programme PIC-150, comprenant la réfection de la fondation, la peinture et l'isolation du sous-sol;

ATTENDU QUE pour poursuivre l'entreposage actuel dans le sous-sol de l'hôtel de ville, l'assureur exige des modifications au plafond (fermeture), et ce, afin de retarder la propagation lors d'incendie;

ATTENDU QUE l'entreprise Arry Construction offre deux options permettant de répondre aux exigences de l'assureur;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER à ARRY Construction le mandat de procéder à la pose uréthane ¾" et d'un enduit cimentaire au plafond pour un montant de 7 490 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2017-08-104

3.3. Offre de service Tétratech

ATTENDU QUE l'entreprise Tétratech offre des services d'accompagnement professionnels techniques et administratifs;

ATTENDU QUE cette entreprise pourrait, sur demande de la municipalité, avoir recours à ces services pour du soutien technique et administratif;

ATTENDU QU'en acceptant cette offre, la municipalité se verra facturer sur une base à tarif horaire, plus les dépenses concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité accepte l'offre de service pour assistance technique et administrative de l'entreprise Tétratech pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$.

ÉTANT ENTENDU QUE pour chaque demande formulée, l'estimé des honoraires et des dépenses s'y rattachant sera précisé avant le début du mandat.

Adoptée

4. URBANISME ET AGRICOLE

2017-08-105

4.1. Dérogation 2017-03 : 3407, 4e Rang-Nord

ATTENDU QU'un permis a été émis en 2014 pour la construction d'un bâtiment agricole;

ATTENDU QUE ce dernier fut implanté à 10 m du bâtiment à usage résidentiel, et ce, tel que prescrit par la réglementation (zonage).

ATTENDU QUE le propriétaire veut construire deux appentis (un de chaque côté dudit bâtiment agricole) dont l'un des deux empiète de 2,38 m à l'intérieur du 10 m prescrit.

ATTENDU QUE le respect de la réglementation aurait un impact d'ordre esthétique sur le projet du demandeur;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure concerne un appentis (sans murs);

ATTENDU QUE le projet du demandeur n'occasionne aucun préjudice aux voisins;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation à condition que le demandeur ne ferme pas les murs de l'appentis dérogatoire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accorde la dérogation mineure 2017-03 tel que demandé à savoir l'implantation d'un appentis à 7,62 mètres du bâtiment principal avec comme condition qu'en aucun cas les murs de l'appentis dérogatoire ne soient fermés.

Adoptée

2017-08-106

4.2. Demande P.I.I.A. 2017-01 : 174, Rang du Coteau,

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire un solarium 4 saisons (agrandissement) en cour arrière du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé en zone assujettie à une demande de P.I.I.A., soit la zone A-12;

ATTENDU QUE tous travaux de modification du revêtement extérieur en zone patrimoniale doivent être soumis à l'approbation par P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent que les objectifs du P.I.I.A. sont respectés;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter la demande de P.I.I.A. à condition que le demandeur procède à l'installation de moulures au pourtour des ouvertures de l'agrandissement, et ce, en respectant le style architectural des moulures existantes sur le bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil accorde la demande de P.I.I.A 2017-01 tel que présenté à condition que le demandeur procède à l'installation de moulures au pourtour des ouvertures de l'agrandissement, et ce, en respectant le style architectural des moulures existantes sur le bâtiment principal.

Adoptée

2017-08-107

4.3. Demande P.I.I.A. 2017-02: 3377, 4e Rang-Nord

ATTENDU QUE le projet consiste à enlever le bardeau d'asphalte existant sur le bâtiment principal et le remplacer par un revêtement d'acier prépeint, de couleur noir et de type vissé;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé en zone assujettie à une demande de P.I.I.A., soit la zone A-12;

ATTENDU QUE tous travaux de modification du revêtement extérieur en zone patrimoniale doivent être soumis à l'approbation par P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent que les objectifs du P.I.I.A. sont respectés;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. recommandent unanimement au Conseil municipal d'autoriser les travaux de rénovation tels que présentés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil accorde la demande de P.I.I.A 2017-02 telle que présentée.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

2017-08-108

6.1. Collecte de branches

ATTENDU le succès obtenu lors de la première collecte de branches au printemps ;

ATTENDU les demandes de résidents pour la tenue d'une collecte à l'automne;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du budget, un montant de 6 000 \$ a été prévu;

ATTENDU QU'une collecte de branche est estimée à environ 3 000 \$ dépendamment de la participation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu autorise et organise une collecte de branches vers la fin d'octobre.

Adoptée

2017-08-109

6.2. Récupération plastique agricole

ATTENDU QUE la MRC a mis sur pied un projet de récupération de plastique agricole;

ATTENDU QUE la MRC propose d'effectuer un projet pilote jusqu'au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet pilote permettrait de voir la quantité récupérée, de mieux analyser les économies et les coûts;

ATTENDU QUE suite au projet, la municipalité pourra prendre une décision finale à savoir si elle poursuit ou non la récupération du plastique agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire part à la MRC de notre participation au projet pilote.

DE MENTIONNER à la MRC que les coûts reliés au projet pilote concernant notre municipalité seront entièrement assumés par la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

DE DEMANDER à la MRC d'informer les agriculteurs participants que la municipalité offre ce service gratuitement durant le projet pilote après quoi une évaluation financière sera effectuée afin de voir s'il est possible de maintenir les coûts pour les agriculteurs à un coût nul.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-08-110

7.1. Acquisition d'équipements de sécurité incendie

ATTENDU QUE le service d'incendie doit, afin de mieux protéger les bâtiments ayant des réservoirs de propane, se munir d'une lance canon et autres;

ATTENDU QUE de tels équipements permettent d'assurer la sécurité des intervenants;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'acquisition des équipements inscrits sur la soumission pour un montant de 4 851,95 \$

Adoptée

2017-08-111

7.2. Demande au MTQ / agrandissement de la zone scolaire

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la sécurité dans la zone scolaire;

ATTENDU les problématiques soulevées l'an dernier lors de la fin des classes;

ATTENDU QUE l'entrée scolaire arrive à grand pas;

ATTENDU QUE la zone scolaire est située sur le chemin des Patriotes, soit de la responsabilité du MTQ (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports);

ATTENDU QUE les panneaux de signalisation de la zone scolaire sont très rapprochés de l'école;

ATTENDU QUE peu d'utilisateurs remarque cette zone;

ATTENDU QU'il y a lieu d'améliorer la signalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au MTQ :

- de prolonger la zone scolaire de chaque côté de l'école;
- d'agrandir les panneaux de signalisation indiquant la zone scolaire
- de procéder au marquage de l'asphalte indiquant la zone scolaire.

Adoptée

2017-08-112

7.3. Acquisition panneaux identification zone scolaire

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la sécurité dans la zone scolaire;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'entreprise Kalitec a mis sur pied des panneaux en forme de silhouettes d'enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acquisition de deux panneaux silhouette recto pour un montant total de 588 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

8. RÈGLEMENTS

8.1. Présentation du projet de règlement 277-17-005 relatif à la circulation

Tel que le prescrit l'article 445 du code municipal monsieur le maire fait la présentation du projet de règlement numéro 277-17-005, remplaçant le règlement 277-00-006 et ses amendements, relatif à la circulation sur les chemins municipaux.

2017-08-113

8.2. Avis de motion du règlement 277-17-005 relatif à la circulation

Avis de motion est donné par madame la conseillère Gisèle Simard qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro 277-17-005, remplaçant le règlement 277-00-006 et ses amendements, relatif à la circulation sur les chemins municipaux.

Adoptée

8.3. Présentation du projet de règlement 277-17-006

Tel que le prescrit l'article 445 du Code municipal monsieur le maire fait la présentation du projet de règlement 277-17-006 concernant les branchements des conduites d'égouts privés aux conduites d'égouts publics, remplaçant le règlement 277-98-008.

2017-08-114

8.4. Avis de motion du règlement 277-17-006

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jérôme Guertin qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 277-17-006 concernant les branchements des conduites d'égouts privés aux conduites d'égouts publics, remplaçant le règlement 277-98-008.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20 h 23.

Marc Lavigne
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire -trésorière